

DISCIPLINE :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE, N° RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : Fixe Portable

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Nombre d'enfants de moins de 20 ans :

6 VŒUX AU MAXIMUM :

- 5 VŒUX DE COMMUNES OU ZONES
- 1 VŒU DÉPARTEMENTAL (OBLIGATOIRE)

VŒUX
1)
2)
3)
4)
5)
6)

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le mouvement sur notre site internet :

<http://www.snetaa-bordeaux.fr>

INFORMER CE DOCUMENT, C'EST UTILE POUR VOTRE DÉFENSE.

CALCULEZ VOTRE BARÈME

BARÈME MOUVEMENT CONTRACTUELS 2017

- I. **ENFANT DE MOINS DE 20 ANS à la date du 31 août 2017 et ENFANT À NAÎTRE** (sous réserve de la pièce justificative, certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1^{er} janvier 2017).

5 points par enfant

- II. **FAMILLE MONO PARENTALE** (jugement de divorce ou de séparation de corps confiant la garde exclusive, justificatif d'impôt, notification CAF d'ouverture de droit à l'allocation soutien familial, etc.). **Attention : la garde alternée ne sera pas prise en compte.**

30 points

III. ANCIENNETÉ

(services accomplis dans l'académie de Bordeaux, enseignement public)

- a) Année complète de service en qualité de contractuel, c'est-à-dire dès lors que le contrat débute entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre et s'achève entre le 30 juin et le 31 août, soit au moins 8 mois ou 240 jours.

25 points x nombre d'années complètes

- b) Toute année au cours de laquelle l'intéressé(e) peut justifier d'un service de contractuel, quelle que soit la durée de ce service.

15 points x nombre d'années incomplètes

- c) Pour toute année de vacations dans l'académie de Bordeaux, dans la limite des contrats connus des services de gestion.

10 points x nombre d'années incomplètes

NB : Aucun cumul de points n'est autorisé entre a), b) et c) au cours d'une même année scolaire.

IV - BONIFICATION :

- Une bonification de **500 points** est attribuée aux bénéficiaires d'un CDI et aux **Maîtres Auxiliaire**

Total points :